



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



SOMMAIRE

P1 : Déclaration au CSE

P2 : Vos représentants

Conception
Samuel CASULA



Directrice de publication
Dominique TABARIÉ

Ont Participé
à ce numéro

L'ÉQUIPE UNSA

Contacts :

Didier BRETON
06-60-93-44-9

Richard CASELLI
06-86-41-82-52

Patrice VILA
06-98-07-31-01

Déclaration UNSA GENERALI au CSE

Du 27 Janvier 2021

Le dernier étage de la partie variable de la **nouvelle rémunération des responsables de secteur** est arrivé sur les justificatifs des collaborateurs et les fiches de paie. Les montants de la nouvelle prime de fidélisation, qui remplacent les primes de portefeuille, sont maintenant connus.

L'UNSA vous a demandé à plusieurs reprises d'aménager les critères de cette prime en maintenant le montant 2020 sur l'exercice 2021. Vous ne nous avez pas entendus.

Aujourd'hui, nos collègues qui ont fait le job pendant cette année COVID, malgré les problématiques de notre transformation et les non-livraisons des produits annoncés en négociation, reçoivent de plein fouet les montants ridicules de leur nouvelle prime.

Il est anormal qu'aucune communication individuelle n'ait été organisée, qu'aucune explication ne leur ait été donnée !

Les règles du jeu leur sont inconnues, aucun outil de suivi n'a été mis à leur disposition et les pointages des uns et des autres commencent à faire apparaître des illogismes tels que :

- Contrat enlevé deux fois dans le calcul,
- Les contrats à échéance au débit du collaborateur,
- Les contrats en prestations Décès également,
- Un mode de calcul flou,
- De nombreux conseillers avec 0 € de prime fidélisation !
- Les clients multi Mercure/APIFUE apparemment non comptabilisés.
- L'impact des mois de confinement même pas pris en compte...

Sachant qu'en plus, cette prime n'a pu être pilotée par les collaborateurs et leurs managers, **l'UNSA** vous demande de communiquer par l'intermédiaire des managers pour apporter des réponses aux CC - à moins qu'il n'y ait des erreurs dans les calculs donnés- et **d'appliquer le montant de la prime de portefeuille 2020 à la prime de fidélisation pour 2021 pour les collaborateurs en poste au 01/12/2019.** L'UNSA Generali réitère cette demande devenue indispensable à la vue des nouveaux montants des primes de fidélisation et aux incertitudes de 2021, tant sur le plan sanitaire que sur le plan de l'arrivée des produits promis depuis 2019.

Les élus UNSA ont demandé en CSE que la règle du Pas de PR 2020 soit appliquée pour la période Décembre Mars en attendant le PER soit : PR Individuelle + 1750



Les élus UNSA ont demandé aux membres de la commission de suivi des rémunérations d'intervenir pour que le montant de la PDP soit celui de la prime de fidélisation. En effet, n'ayant pas signé les rémunérations l'UNSA n'y participe pas.

Vos Représentants UNSA

Didier BRETON

Joël CUNY

Solange GAUTHIER-JANIN

Dominique TABARIÉ

Richard CASELLI

Martine DÉCUPÈRE

Grégory MARIE

Jean-René FIVEL

Didier CANNIOUX

Samuel CASULA

Nicolas FELON

Patrice VILA

Christophe LEGRAND

Benjamin LEYSHON

Maryse COLLOT

Franck BELLANGER

Pierre TRICAUD

Céline BOXER

Gilles BROSSARD

Julien MADELLA

Fabien CHARLET

Julien MARTIN

